

Image not found or type unknown



suspension de droits

Par **maureen.b21**, le **08/08/2022** à **13:45**

Bonjour J'ai déménagé il y a 2 mois. La caf a tranferer mon dossier dans le jura. A ce jour mon dossier n'est toujours pas traité. La caf ne m'a donc verser aucune somme. Je suis en congé parentale la caf est ma seule ressource.

La caf a t-elle le droit de me laisser sans ressource ?

merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **08/08/2022** à **15:03**

Bonjour

Vos droits ne sont pas suspendus s'il s'agit d'un retard et non d'une décision de la caf. Sur le site , vous trouverez des informations sur les retards et les modalités des aides d'urgence si vous avez droit.

<https://www.aide-sociale.fr/changement-adresse-caf/>